

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique : statistiques****Rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat\*\****Résumé*

Le présent rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui aura lieu en 2020. Cette conférence marquera la fin de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) et permettra d'examiner les progrès accomplis et d'étudier l'orientation et les priorités à donner aux activités menées d'ici à 2024.

Pour faciliter les préparatifs de la Conférence ministérielle, le Groupe directeur régional a fait des recommandations particulières aux États membres, aux partenaires de développement et au secrétariat lors de sa quatrième réunion, qui s'est tenue du 13 au 15 novembre 2018, dont la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à prendre note.

La composition actuelle du Groupe directeur régional, conformément à son mandat, est valable jusqu'à la fin de 2019. Le Groupe a proposé des critères supplémentaires pour guider le processus de sélection de ses membres pour la seconde moitié de la Décennie. Compte tenu de ces nouveaux critères et de ceux qui figurent dans le mandat du Groupe, le secrétariat a établi une proposition pour la future composition du Groupe. La Commission est invitée à examiner et à approuver cette proposition.

\* ESCAP/75/L.1.

\*\* La soumission tardive du présent document s'explique par la nécessité de poursuivre les consultations avec les États membres concernant les questions soulevées à la réunion du Groupe directeur régional.

## I. Contexte

1. La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) a été proclamée à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok en novembre 2014. En la proclamant, les gouvernements se sont engagés à faire en sorte que d'ici à 2024, tous les peuples de l'Asie et du Pacifique bénéficient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés aux besoins, qui faciliteront l'exercice de leurs droits tout en favorisant la bonne gouvernance, la santé et le développement. Cet engagement a été décrit de façon détaillée dans le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique adopté à la Conférence ministérielle de 2014.

2. Depuis lors, de nombreux pays ont fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre d'action régional. À sa soixante-quatorzième session, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté la résolution 74/8, dans laquelle elle a décidé de réunir une deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en 2020, pour procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional. La Conférence ministérielle se penchera également sur l'orientation future des activités menées, notamment pour que la Décennie soit mise en œuvre en tenant compte de la situation actuelle du développement à l'échelle mondiale, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Le Cadre d'action régional définit la structure générale adoptée pour l'établissement des rapports à mi-parcours, que les membres et membres associés doivent soumettre au secrétariat d'ici à la fin de l'année 2019. Le secrétariat et les partenaires de développement, en collaboration avec le Groupe directeur régional, synthétiseront les rapports des pays sous la forme d'un rapport sur les progrès accomplis par la région dans la réalisation des cibles fixées par les membres et membres associés. Le rapport de synthèse constituera la base de l'examen à mi-parcours qui sera réalisé à la Conférence ministérielle en 2020.

4. Depuis la proclamation de la Décennie et l'adoption du Cadre d'action régional à la Conférence ministérielle de 2014, de nouvelles avancées ont été réalisées dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, notamment en matière de gestion de l'identité et de numérisation, lesquelles doivent être prises en compte. D'autres sujets, tels que la cause du décès, sont déjà mentionnés dans le Cadre d'action régional et exigent de redoubler d'efforts. La Conférence ministérielle de 2020 sera l'occasion idéale d'examiner ces questions et d'étudier les moyens de mettre en œuvre la Décennie en tenant compte de la situation actuelle du développement à l'échelle mondiale.

## II. Rapport sur les travaux de la quatrième réunion du Groupe directeur régional

5. La quatrième réunion du Groupe directeur régional, qui s'est tenue du 13 au 15 novembre 2018, visait à engager les préparatifs de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional. Les participants ont étudié et finalisé les directives et le questionnaire relatifs à l'établissement des rapports à mi-parcours, entamé les préparatifs de la Conférence ministérielle, et examiné les modalités de fonctionnement du Groupe directeur régional à l'appui de l'examen à mi-parcours.

6. Les représentants des pays membres ci-après ont participé à la réunion : Arménie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; États-Unis d'Amérique ; Fidji ; Îles Cook ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kazakhstan ; Malaisie ; Mongolie ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Thaïlande et Vanuatu. Les représentants des partenaires de développement membres ci-après ont également participé à la réunion : Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative ; Communauté du Pacifique (au nom du Groupe d'entente de Brisbane) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Groupe de la Banque mondiale ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Organisation mondiale de la Santé ; Plan International et Vision du Monde. Des représentants du Timor-Leste ont participé à la réunion en qualité d'observateurs.

## **A. Évaluation globale à mi-parcours des progrès accomplis à l'échelle nationale**

### **1. Débats**

7. Le Groupe directeur régional a été informé des modalités de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional.

8. Les exposés présentés par la République islamique d'Iran et par le secrétariat ont mis en lumière les enseignements tirés de l'examen de référence réalisé en 2015. Il a été relevé que l'établissement de comités nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil composés de représentants des organismes concernés disposant des compétences multisectorielles nécessaires avait été le meilleur moyen de s'assurer que le questionnaire utilisé pour établir le rapport de référence soit dûment rempli. Il a été noté que la qualité des réponses au questionnaire de référence était d'autant plus grande que les partenaires de développement avaient aidé à le remplir et à le valider.

9. Le secrétariat a présenté les projets de directives et de questionnaire destinés à être utilisés par les membres et membres associés dans le cadre de l'établissement de leur rapport à mi-parcours et a proposé un calendrier pour la soumission de ces rapports. Compte tenu des difficultés qu'avaient rencontrées les pays pour établir le rapport de référence, le secrétariat avait raccourci le précédent questionnaire et avait veillé à ce que les directives précisent le rôle de l'agent de coordination désigné par chaque pays pour remplir le questionnaire relatif au rapport à mi-parcours. Étant donné l'importance du rôle de ces agents, le secrétariat a prié tous les pays d'en désigner un ou de confirmer sa nomination par la voie officielle avant que le questionnaire ne soit envoyé.

10. Après les exposés, les membres du Groupe directeur régional ont examiné les projets de directives et de questionnaire ainsi que le processus proposé.

### **2. Recommandations**

11. Le Groupe directeur régional a recommandé aux États membres de profiter de l'examen à mi-parcours pour conduire une évaluation globale des progrès accomplis à l'échelle nationale et a proposé que les informations y relatives soient reprises et communiquées par le secrétariat lors de la diffusion du questionnaire du rapport à mi-parcours.

12. Le Groupe directeur régional a noté le rôle important que jouaient les agents de coordination nationaux pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil dans la collecte des réponses au questionnaire. Concernant la communication entre le secrétariat et les pays, il a recommandé au secrétariat d'insister sur le rôle des comités nationaux chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil sur les plans politique et technique pour répondre au questionnaire, et de mentionner le lien entre l'examen à mi-parcours et la Conférence ministérielle de 2020.

13. Le Groupe directeur régional a décidé que le questionnaire du rapport à mi-parcours devrait reprendre les 15 indicateurs principaux et huit étapes de la mise en œuvre du Cadre d'action régional et a recommandé que le questionnaire de référence soit diffusé en même temps que le questionnaire du rapport à mi-parcours afin de faciliter l'établissement d'un cadre de référence pour les pays qui n'avaient pas soumis de rapport de référence. Le Groupe directeur régional a salué la proposition de la Nouvelle-Zélande de remplir le questionnaire relatif au rapport à mi-parcours à titre d'essai préalable.

14. Les membres du Partenariat Asie-Pacifique pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui rassemble les partenaires de développement déterminés à améliorer les systèmes en la matière dans l'ensemble de la région, ont été engagés par le Groupe directeur régional à appuyer la réalisation des examens nationaux à mi-parcours en organisant des formations et des ateliers, par exemple. Idéalement, cet appui ne se limiterait pas à répondre au questionnaire du rapport à mi-parcours et consisterait notamment à fournir des orientations sur l'évaluation globale des progrès accomplis à l'échelle nationale et sur l'établissement et le fonctionnement des comités nationaux chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil sur les plans politique et technique.

15. Le Groupe directeur régional a proposé que le Partenariat élabore, en perspective de la Conférence ministérielle, un récapitulatif du soutien apporté par les partenaires de développement au cours de la première moitié de la Décennie.

## **B. Mise en œuvre de la Décennie en tenant compte de la situation actuelle du développement à l'échelle mondiale**

### **1. Débats**

16. Le Groupe directeur régional a été informé des enjeux actuels dans le domaine du développement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Il s'est interrogé sur la pertinence de ces enjeux dans l'optique de l'application du Cadre d'action régional, notamment de la réalisation de ses objectifs et cibles, des étapes de sa mise en œuvre et de ses domaines d'action, et dans l'optique de la collaboration au niveau régional, en vue de définir les principales questions qui feraient l'objet de débats et de décisions lors de la Conférence ministérielle de 2020.

17. Le Bangladesh a présenté un exposé qui montrait l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les exposés de l'Inde, de la Thaïlande, de l'UNICEF et du Groupe de la Banque mondiale ont porté sur l'évolution récente des systèmes d'identité juridique et d'identité numérique, tandis que la République de Corée et la Communauté du Pacifique ont présenté des exposés sur le rôle que la numérisation peut jouer dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Le groupe de travail sur la mortalité créé par le Groupe directeur régional à sa troisième réunion a fait part de ses progrès dans le recensement des lacunes des systèmes d'enregistrement des décès dans la région de l'Asie-Pacifique.

18. Après les exposés, des discussions de groupe ont permis d'examiner et de recenser les questions les plus importantes et urgentes, ainsi que de formuler des recommandations concernant la collaboration future à établir au niveau régional en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment la possibilité de modifier le Cadre d'action régional.

19. Les questions examinées ont principalement porté sur la vision partagée et l'objectif 2 du Cadre d'action régional, qui pourraient faire plus explicitement mention de l'identité juridique et du développement durable. Sans pour autant tirer de conclusion, de nouvelles formulations ont été proposées, notamment « Garantir à chacun une identité juridique et un développement durable grâce à des systèmes universels d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil » pour la vision partagée, et « Chacun est en mesure de prouver son identité juridique sur la base de l'enregistrement des faits d'état civil » pour l'objectif 2.

## **2. Recommandations**

20. Le Groupe directeur régional a déterminé que, pour que la Décennie soit mise en œuvre en tenant compte de la situation du développement à l'échelle mondiale, les deux enjeux ci-après étaient essentiels : a) la prise en compte de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les programmes de développement durable internationaux et nationaux et b) la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en tant qu'éléments fondamentaux pour garantir à tous une identité juridique. Ces questions devraient donc faire l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle.

## **C. Organisation de la Conférence ministérielle**

### **1. Débats**

21. Le Groupe directeur régional s'est penché sur les préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Sachant que cette dernière se tiendrait en 2020 et qu'elle aurait pour but d'examiner les progrès accomplis jusque-là et de susciter un appui politique durable à la seconde moitié de la Décennie, les débats ont principalement porté sur le calendrier des activités menées d'ici à la Conférence ministérielle, les éléments du processus de préparation et le rôle du Groupe directeur régional et du Partenariat dans ce processus. Le Groupe directeur régional a également examiné les questions relatives à la sensibilisation, à la visibilité et à la communication.

### **2. Recommandations**

22. Le Groupe directeur régional a noté qu'une décision devrait rapidement être prise quant aux questions ci-après afin de guider les préparatifs de la Conférence ministérielle : définir le but de la Conférence ministérielle dans un langage clair et accrocheur ; déterminer les résultats attendus de la Conférence ministérielle (concernant l'examen des progrès accomplis, la prise en compte du Programme 2030 et la question de l'identité juridique), et convenir du format de la Conférence ministérielle.

23. Le Groupe directeur régional a souligné que la sensibilisation jouerait un rôle crucial tout au long des préparatifs et a proposé de prendre rapidement les mesures suivantes : élaborer des messages standard à l'usage de tous les pays et partenaires ; recenser les manifestations se prêtant à des activités de sensibilisation, surtout celles auxquelles participent les pays de la région

Asie-Pacifique, et recueillir des informations sur des exemples de pays en vue de réaliser des études de cas pour mener des activités de sensibilisation sur les principales questions devant être examinées à la Conférence ministérielle.

24. Le Groupe directeur régional a souligné l'importance de la constitution de délégations nationales et de l'adoption d'une approche pangouvernementale pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. Il a également noté qu'il relevait de la responsabilité conjointe du Groupe directeur régional et du secrétariat de faciliter cette tâche, notamment en menant des activités de sensibilisation ciblées et en assurant le suivi des invitations.

25. Le Groupe directeur régional a sollicité l'appui du Partenariat pour organiser des activités de sensibilisation visant à mobiliser la participation des gouvernements à la Conférence ministérielle, notamment en assurant la liaison avec les bureaux de pays des membres du Partenariat.

## **D. Modalités de fonctionnement du Groupe directeur régional**

### **1. Débats**

26. Le Groupe directeur régional a examiné ses modalités de fonctionnement à l'appui du processus d'examen à mi-parcours, les travaux d'analyse menés sur les questions actuelles en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et les préparatifs de la Conférence ministérielle.

27. Le Groupe directeur régional a été informé par le secrétariat des règles relatives à sa composition. Selon le mandat du Groupe, ses membres étaient désignés pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. La Commission examinerait la composition du Groupe pour la seconde moitié (2020-2024) de la Décennie à sa soixante-quinzième session, en 2019. En prévision de cet examen, le secrétariat diffuserait un appel à candidatures auprès de tous les membres et membres associés de la CESAP. En fonction des candidatures reçues, le secrétariat appliquerait les critères figurant dans le mandat pour proposer une liste de membres du Groupe qu'il soumettrait à l'examen et à l'approbation de la Commission.

### **2. Recommandations**

28. Le Groupe directeur régional a décidé de créer quatre groupes de travail à l'appui des préparatifs de la Conférence ministérielle, chargés des sujets suivants : conduite de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional ; éclaircissement des liens entre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ; identité juridique et questions connexes ; éclaircissement des liens entre l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les objectifs de développement durable, et recensement des manifestations qui se prêtent à des activités de sensibilisation dans le cadre de la Conférence ministérielle. Le Groupe directeur régional a décidé qu'une fois établi, chaque groupe de travail définirait son propre mandat, assorti d'objectifs concrets et d'un calendrier de travail.

29. Le Groupe directeur régional a recommandé les critères supplémentaires ci-après pour guider le processus de sélection de ses membres pour la seconde moitié (2020-2024) de la Décennie : a) le Groupe sera composé de membres anciens et nouveaux pour assurer une continuité ; b) l'équilibre actuel entre représentants de pays et partenaires de développement au sein du Groupe sera préservé ; c) le Groupe consultera le Partenariat Asie-Pacifique

pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil concernant l'adhésion des partenaires de développement et d) une attention particulière devra être accordée, le cas échéant, à la candidature des présidents des groupes sous-régionaux d'agents de l'état civil établis dans le cadre de l'initiative « Faire en sorte que chacun soit compté », notamment du Réseau Asie-Pacifique des services de l'état civil et du Réseau des agents de l'état civil de l'Asie du Sud.

### III. Composition du Groupe directeur régional (2020-2024)

30. Comme le prévoit le mandat du Groupe directeur régional, la durée du mandat de ses membres est de cinq ans, renouvelable une fois. La composition actuelle du Groupe est valable jusqu'à la fin de l'année 2019 ; il faut donc établir une nouvelle liste de membres.

31. Suite à un appel à candidatures diffusé auprès de tous les membres et membres associés de la CESAP, le secrétariat a reçu 43 nominations de 34 pays. Le secrétariat a proposé une liste de membres du Groupe directeur régional pour la seconde période (2020-2024) de la Décennie en appliquant les critères définis dans le mandat du Groupe et les critères supplémentaires recommandés à la quatrième réunion du Groupe (voir paragraphe 29). La liste proposée illustre la diversité du développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région et le grand nombre de secteurs concernés. Elle comprend 16 nouveaux membres et 7 nouveaux pays de toutes les sous-régions de l'Asie et du Pacifique.

32. La Commission est invitée à examiner et à approuver la liste des membres du Groupe directeur régional proposée pour la seconde période (2020-2024) de la Décennie, qui figure ci-dessous :

1. Afghanistan, M. Hasibullah Mowahed, Adjoint du Directeur général aux affaires professionnelles, Organisation statistique centrale ;
2. Arménie, M<sup>me</sup> Ani Mkhitarian, Directrice de l'Agence chargée de l'enregistrement des actes d'état civil, Ministère de la justice ;
3. Australie, M<sup>me</sup> Justine Boland, Gestionnaire de programme au Service des statistiques relatives à la santé et au handicap, Bureau australien des statistiques ;
4. Bangladesh, M. A.K. Mohiuddin Ahmad, Secrétaire adjoint du Conseil des Ministres ;
5. Fidji, M<sup>me</sup> Kamni Naidu, Administratrice générale par intérim du Ministère de la justice ;
6. Géorgie, M<sup>me</sup> Shorena Tisklauri, Directrice du Département du recensement de la population et des statistiques démographiques, Bureau national de statistique ;
7. Inde, M. Janardan Yadav, Directeur général adjoint du Bureau du Directeur général de l'état civil et Commissaire au recensement ;
8. Indonésie, M. Maliki, Directeur de la planification démographique et de la protection sociale, Ministère de la planification du développement national (Bappenas) ;
9. Iran (République islamique d'), M. Mohammad Bagher Abbasi, Directeur général du Bureau des statistiques démographiques et migratoires, Organisation nationale pour l'enregistrement des faits d'état civil, Ministère de l'intérieur ;

10. Kazakhstan, M. Nurlan Khanzhigitov, Expert en chef et Directeur par intérim de la Division des statistiques sociales et démographiques au Ministère de l'économie nationale ;
11. Kiribati, M<sup>me</sup> Tebete England, Secrétaire adjointe du Ministère de la justice ;
12. République démocratique populaire lao, M<sup>me</sup> Thirakha Chanthalanouvong, Directrice générale du Département des statistiques sociales, Bureau laotien de statistique ;
13. Malaisie, M<sup>me</sup> Nazaria Baharudin, Directrice adjointe de la statistique (chargée du développement technique et des affaires sociales), Département de statistique ;
14. Mongolie, M. Amarbal Avirmed, Directeur du Département des statistiques démographiques et sociales, Bureau national de statistique ;
15. Nouvelle-Zélande, M. Jeff Montgomery, Directeur général de l'état civil, Ministère de l'intérieur ;
16. Pakistan, M. Zafar Hasan, Secrétaire du Ministère de la planification, du développement et de la réforme ;
17. Philippines, M. Daniel Ariaso, Sr., Secrétaire adjoint, Statisticien national adjoint, Autorité philippine de statistique ;
18. République de Corée, M<sup>me</sup> Jin Kim, Directrice de la Division des statistiques de l'état civil, Bureau coréen de statistique ;
19. Fédération de Russie, M. Dmitry Sevryuk, Directeur adjoint du Département de l'assistance juridique et de l'entraide judiciaire, Ministère de la justice ;
20. Îles Salomon, M. Jeffrey Sade Deve, Secrétaire permanent du Ministère de l'intérieur ;
21. Sri Lanka, M<sup>me</sup> M. M. Darshanie, Statisticienne hors classe du Service des statistiques médicales, Ministère de la santé, de la nutrition et de la médecine autochtone ;
22. États-Unis d'Amérique, M. Francis (Sam) Notzon, Directeur du Programme international de statistique, Centre national des statistiques sanitaires, Centers for Disease Control and Prevention ;
23. Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
24. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
25. Organisation mondiale de la Santé ;
26. Groupe de la Banque mondiale ;
27. Groupe d'entente de Brisbane (représenté par la Communauté du Pacifique) ;
28. Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative ;
29. Plan International ;
30. Vision du Monde International.